

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 16 mars 2021, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, en vidéoconférence
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6, en vidéoconférence

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vanessa Gendron, greffière adjointe
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme, en vidéoconférence

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 32, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 19 h 30 ce jour. Le citoyen peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la seconde période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors des périodes de questions des citoyens.

2021-097

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Point retiré :

- 8.19. Urbanisme — DDM — 4260, chemin Notre-Dame

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-098

CONSEIL — JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE DES VICTIMES DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT QUE le 11 mars 2021 était la Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a fait plus de 10 000 victimes partout au Québec au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la santé et des services sociaux et d'autres services essentiels, dont les services d'urgence des municipalités, n'ont ménagé aucun effort pour assurer la santé et la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires et les associations locales ont démontré une grande agilité pour prêter main-forte aux personnes dans le besoin, frappées par des pertes d'emplois en raison de la pandémie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE rendre hommage aux victimes de la COVID-19, à leurs familles ainsi qu'à leurs proches, aux professionnelles et professionnels de la santé et des services sociaux, aux différents services des municipalités ainsi qu'aux organismes communautaires et associations locales;

À cette fin, les membres du conseil prennent une minute de silence et dédient la présente séance en leurs noms.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DÉPÔTS, DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques et dépôts émis du 5 février au 4 mars 2021, pour un montant de 753 829,95 \$;
 - la liste des dépenses par approbateurs du 5 février au 4 mars 2021, pour un montant de 1 491 070,99 \$;
 - la liste de prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 28 février 2021, pour un montant de 6 760 624,30 \$;
 - la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 28 février 2021, pour un montant de 489 975,60 \$.
-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2021-099

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 3 MARS 2021 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 mars 2021.

2021-100

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 17 MARS 2021 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET
ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 17 mars 2021.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

AP2021-117 Cession du contrat de *Société Xylem Canada* à *Xylem Canada LP* (Dossier 64838)

BE2021-003 Second avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relatif à la réalisation de l'événement *Salon international du livre de Québec en 2021*

DE2021-174 Entente entre la Ville de Québec et *Créneau Aliments Santé*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien à la mise en place et au déploiement de l'OBNL – Créneau Aliments Santé*

DE2021-179 Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de la 1^{re} Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 905 du cadastre du Québec — Affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 940 905 du cadastre du Québec, et ouverture d'une partie de l'emprise de la 1^{re} Avenue – Arrondissement de La Cité–Limoilou

PA2021-024 Convention entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Appréciation des risques climatiques de l'agglomération de Québec* provenant du *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale*

AP2021-110 Paiement des dépenses relatives à une étude de faisabilité du pont d'étagement ferroviaire enjambant la 18^e Rue avec le *Canadien National* en vue de la reconstruction de la structure ferroviaire (Dossier 75130)

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

- AP2021-115** Abrogation de la résolution CA–2020–0214 — Entente entre la Ville de Québec et *Créatziroque (Flip FabriQue)*, relative au versement d'une somme pour la production et la diffusion de l'événement *Féria*, qui sera présenté sur le territoire de la ville de Québec en 2021 (Dossier 64787)
- AP2021-132** Avis de modification numéro 4 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 1C179 (Appel d'offres public 52218)
- AP2021-140** Contrat de mise en œuvre de solutions infonuagiques pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques IAAS, PAAS et SAAS reliées – Accompagnement *Microsoft* pour la mise en place de la fondation infonuagique *Microsoft Azure (ACF)* (Dossier74305)
- AP2021-158** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de machinerie avec opérateur et service de signaleur-manœuvre – Site de transbordement des résidus verts – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 74952)
- AP2021-170** Paiement des dépenses relatives à des honoraires professionnels – Conception, plans et devis – Reconstruction de la structure ferroviaire du pont d'étagement enjambant la 18^e Rue avec le *Canadien National* (Dossier 75244)
- CU2021-027** Modification de la fiche PIQ 21007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et conclusion de l'avenant 3 à la Convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat*
- DE2021-283** Entente entre la Ville de Québec et *Prémoulé inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Augmentation de la capacité de production de l'usine de quartz*
- DE2021-311** Cession par la Ville de Québec à la *Coopérative d'habitation l'Archange (Québec)* de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose des immeubles situés au 415, 445 à 455, 465, 475, 485, 495, 541, 543, 545, 559, 571, 575 et 579, rue Saint-Gabriel à Québec; des immeubles situés au 855 et 859, rue Claire-Fontaine à Québec; puis des immeubles situés au 860, 880 et 884, rue Scott — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- DE2021-319** Prolongation des mesures d'exception du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial en raison de la COVID-19*
- DE2021-340** Avenant 2020–7 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la *COVID-19*
- DE2021-34** Avenant 8 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*
- DG2021-009** Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de l'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

- DG2021-010** Virements de fonds pour financer les activités utiles à l'animation des milieux et au soutien aux citoyens
- IN2021-003** Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, pour des travaux de compétence d'agglomération
- RH2021-120** Mise à jour de la nomenclature des emplois de cadres supérieurs
- RH2021-186** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Isabelle Petit (ID. 184349) à titre de directrice du projet de construction et de mise en service du CBMO à la Direction générale adjointe de l'eau et de la valorisation énergétique
- RH2021-200** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Mercure (ID. 183856) à titre de directeur de l'*Office du tourisme de Québec*
- EM2021-002** Appropriation d'un montant de 1 432 800 \$ au fonds général
- EM2021-003** Appropriation d'un montant de 1 192 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- TE2021-001** Appropriation d'un montant de 25 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- CU2021-021** Appropriation d'un montant de 10 000 \$ au fonds général de l'agglomération
- DE2021-172** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial relativement au montant maximal de la subvention, R.A.V.Q. 1382*
- PQ2020-027** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en œuvre sur des sites relevant de la compétence d'agglomération du plan Vision de l'arbre et du projet Canopée pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1385*
- IN2021-004** *Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1386*
- PV2021-008** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1387*
- CU2021-023** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'acquisition et d'installation d'équipements spécialisés reliés à l'opération des lieux de diffusion ou de création relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1388*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-101

MAIRIE — SOUTIEN AU MARCHÉ PUBLIC SAINT-AUGUSTIN — AIDE FINANCIÈRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Marché Public Saint-Augustin a déposé un plan d'affaires pour présenter son projet de marché public;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'activités et de produits est important dans la vie active et associative d'une collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Marché Public Saint-Augustin;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 02-110-10-970.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau, Jean Simard,
Yannick LeBrasseur, Jonathan Palmaerts

Ont voté contre : Mme Annie Godbout,
MM. Marcel Desroches, Raynald Brulotte,
Adoptée à la majorité, le président vote

2021-102

MAIRIE — SOUTIEN AU MARCHÉ PUBLIC SAINT-AUGUSTIN — UTILISATION D'EMPLACEMENTS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Marché Public Saint-Augustin a déposé un plan d'affaires pour présenter son projet de marché public;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'activités et de produits est important dans la vie active et associative d'une collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'organisme Marché Public Saint-Augustin à utiliser le Parc du Millénaire, l'allée adjacente à la bibliothèque Alain-Grandbois et la gloriette pour la tenue des marchés publics durant la saison estivale 2021.

DE mandater les services concernés afin de débiter le processus de modifications réglementaires pour permettre un tel usage.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-103

MAIRIE — SOUTIEN AU MARCHÉ PUBLIC SAINT-AUGUSTIN — PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Marché Public Saint-Augustin a déposé un plan d'affaires pour présenter son projet de marché public;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'activités et de produits est important dans la vie active et associative d'une collectivité;

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE prêter au Marché Public Saint-Augustin, pour la tenue des marchés publics durant la saison estivale 2021 les équipements suivants :

- quinze tentes, des tables et des chaises.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-104

TRÉSORERIE — RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 918 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 918 000 \$ qui sera réalisé le 13 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts		Pour un
Numéro	Titre	montant de
REGVSAD-2014-417	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2014-417 au montant de 1 780 000 \$ pour la réfection du 3 ^e Rang, phase 4	65 400 \$
REGVSAD-2012-330	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-330 au montant de 30 612 095 \$ pour l'aménagement des bretelles d'accès, des réseaux de voirie et d'utilité publique et l'implantation éventuelle d'un rail ainsi que l'acquisition de lots pour le parc industriel Nord	682 100 \$
REGVSAD-2012-329	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-329 au montant de 33 955 000 \$ pour la construction d'un complexe multifonctionnel et l'acquisition des lots afférents	2 911 200 \$
REGVSAD-2012-313	Règlement d'emprunt n° REGVSAD-2012-313 au montant de 2,5 millions pour le prolongement du système d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Félix (phase II)	9 300 \$
2020-614	Règlement n° 2020-614 décrétant un emprunt de 3 250 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pour le projet de construction du centre communautaire multifonctionnel secteur Est	3 250 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-614, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avait le 10 février 2021, un emprunt au montant de 4 814 000 \$, sur un emprunt original de 20 614 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2014-417, REGVSAD-2012-330, REGVSAD-2012-329 et REGVSAD-2012-313;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 10 février 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 13 avril 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2014-417, REGVSAD-2012-330, REGVSAD-2012-329 et REGVSAD-2012-313;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'émission et d'intérêts ne seront connus que le 30 mars 2021 quand le Ministère des Finances du Québec aura conclu les financements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 avril et le 13 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur des finances-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Cap-Rouge-Saint-Augustin
1111, BOUL. DE LA CHAUDIÈRE
CAP-ROUGE, QC
G1Y 3T4

8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur des finances-trésorier. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-614 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 13 avril 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros REGVSAD-2014-417, REGVSAD-2012-330, REGVSAD-2012-329 et REGVSAD-2012-313, soit prolongé de 2 mois et 3 jours.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-105

GREFFE — AFFECTATION AU DOMAINE PRIVÉ ET FERMETURE À TITRE DE CHEMIN — LOT 3 056 538

CONSIDÉRANT la résolution 2020-271 datée du 7 juillet 2020 autorisant la vente du lot 3 056 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en faveur de Gabriel Robitaille;

CONSIDÉRANT que ce lot fait toujours partie du domaine public de la Ville (ancien tracé de la rue Notre-Dame);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, afin de pouvoir vendre ce lot, d'adopter une résolution pour changer la vocation de celui-ci pour qu'il cesse d'être un bien du domaine public municipal et qu'il devienne un bien du domaine privé municipal;

CONSIDÉRANT QUE Gabriel Robitaille, Julie Robitaille et Anne-Sophie Boivin sont tous les trois propriétaires de l'immeuble contigu au lot 3 056 538;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

DE sortir le lot 3 056 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf du domaine public municipal pour l'affecter au domaine privé de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et également de fermer ledit lot à titre de chemin;

DE modifier la résolution 2020-271 du 7 juillet 2020 en remplaçant le premier paragraphe par le paragraphe suivant :

« DE vendre, sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acquéreur, le lot 3 056 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf à M. Gabriel Robitaille, *Mme Julie Robitaille et Mme Anne-Sophie Boivin*, propriétaires du lot 3 056 544, au prix de 21,00 \$ payé comptant; »

DE modifier la résolution 2020-271 du 7 juillet 2020 en ajoutant à la fin du second paragraphe les noms suivants : « *Mme Julie Robitaille et Mme Anne-Sophie Boivin* ». Le paragraphe se lira dorénavant comme suit :

« QUE tous les frais relatifs à ladite vente soient à la charge de M. Gabriel Robitaille, *Mme Julie Robitaille et Mme Anne-Sophie Boivin* ».

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-106

GREFFE — PROLONGATION DU MANDAT À TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY — REPRÉSENTATION DE LA VILLE EN POURSUITE À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 2020-380, un mandat a été donné au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats afin d'assurer la gestion des dossiers d'infractions fixés ou à être fixés devant la cour municipale de Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat prend fin le 31 mars 2021;

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers sont actuellement fixés pour une audition dans les prochains mois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

DE prolonger le mandat de gestion des dossiers d'infractions fixés, ou à être fixés, pour procéder devant la cour municipale de Québec au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats;

D'autoriser les avocats du cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay avocats à agir comme procureurs de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lors des auditions des constats d'infraction pour lesquels la Ville est poursuivante devant la cour municipale de Québec, et ce jusqu'au 31 août 2021 inclusivement, le tout conformément à la proposition jointe au sommaire décisionnel;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-120-10-412.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-107

GREFFE — VENTE DU LOT 6 353 900 — GAROY CONSTRUCTION INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter la promesse d'achat, datée du 8 mars 2021, de Garoy Construction inc. ou une compagnie à être constituée, pour l'acquisition du lot 6 353 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 10 963,2 m² (118 000 p²), dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

DE vendre le lot 6 353 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de 10 963,2 m² (118 000 p²) à Garoy Construction inc. ou une compagnie à être constituée, au prix de 6,00 \$/p², soit pour un montant de 708 000,00 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 7,73 \$/m² (0,72 \$/p²);

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'acceptation de la promesse d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-108

GREFFE — VENTE DU LOT 3 055 514 — TENNIS INTÉRIEUR SAINT-AUGUSTIN INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

CONSIDÉRANT que le lot 3 055 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf n'a pu être vendu pour être utilisé à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherches et qu'en conséquence, il peut être vendu à d'autres fins, conformément à l'article 12 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* qui stipule que lorsqu'un immeuble acquis, construit ou transformé en vertu de cette loi ne peut être utilisé adéquatement à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, la municipalité locale peut l'aliéner à d'autres fins;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter la promesse d'achat, datée du 12 mars 2021, de Tennis intérieur Saint-Augustin inc. pour l'acquisition du lot 3 055 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de treize mille trente-neuf mètres carrés et quatre-vingts centièmes (13 039,80 m²), soit cent quarante mille trois cent cinquante-neuf pieds carrés et vingt-quatre centièmes (140 359,24 pi²), dont copie est jointe au sommaire décisionnel, aux fins de l'exploitation d'un centre sportif intérieur;

DE vendre le lot 3 055 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf d'une superficie approximative de treize mille trente-neuf mètres carrés et quatre-vingts centièmes (13 039,80 m²), soit cent quarante mille trois cent cinquante-neuf pieds carrés et vingt-quatre centièmes (140 359,24 pi²) à Tennis intérieur Saint-Augustin inc., au prix de 5,45 \$/p², soit pour un montant de 764 957,86 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 1,05 \$/m² (0,10 \$/p²);

D'autoriser la greffière, ou sa remplaçante, à signer l'acceptation de la promesse d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-109

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE DE L'AGENTE EN RESSOURCES HUMAINES ET EN SST — SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE prendre acte de la fin de la période de probation en date du 10 mars 2021 et du statut permanent conséquent de Mme Odrée Delorme, à titre d'agente aux ressources humaines et en santé et sécurité au travail au Service des ressources humaines, selon l'article 3 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-110

RESSOURCES HUMAINES — FIN DE PÉRIODE DE PROBATION — PERMANENCE DU GESTIONNAIRE DE FLOTTE — SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrosseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE prendre acte de la fin de la période de probation en date du 10 février 2021 et du statut permanent conséquent de M. Marc Lachance, à titre de gestionnaire de flotte au Service des travaux publics, selon l'article 3 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2021-111

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AUTORISATION DE PAIEMENT ET APPROBATION DE L'ANNEXE A — PROTOCOLE D'ENTENTE 2017-074 — CAMP ÉCOLE KÉNO INC.

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente CTR-2017-074 a été signé avec le Camp École Kéno inc. le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les contraintes sanitaires en lien avec la pandémie de la COVID-19 sont toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE Camp École Kéno inc., a reçu via son association l'orientation de planifier l'offre de service pour l'été 2021 selon les mesures en vigueur à l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service proposée par Kéno est optimale en tenant compte des mesures en place et des ressources disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les camps spécialisés seront intégrés dans le *Programme vacances été* de 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement à Camp École Kéno inc. des sommes facturées pour un montant maximal de 458 695 \$ plus taxes, le cas échéant, incluant une subvention de 80 \$/semaine/enfant pour chaque inscription aux programmes spécialisés, conformément à l'annexe A datée du 9 mars 2021 et jointe au sommaire décisionnel;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire 02-715-10-459;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à faire un virement budgétaire de 23 695 \$ du poste budgétaire 02-120-10-995 vers le poste budgétaire 02-715-10-459.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-112

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS — CIMA+ — CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER — RÉAMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 138 — APO-2020-009

CONSIDÉRANT la résolution 2020-243 du 16 juin 2020 relative à l'adjudication à CIMA+ s.e.n.c. d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier — Réaménagement d'une partie de la Route 138 pour une somme de 189 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 22016134, datée du 26 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 22016134 datée du 26 novembre 2020, d'une somme de 44 421,25 \$, plus taxes, à l'entreprise CIMA+ s.e.n.c. pour les honoraires professionnels d'ingénierie pour la conception des plans et devis et la surveillance de chantier — Réaménagement d'une partie de la Route 138;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette somme soient puisés sur le projet GTP-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-113

TRAVAUX PUBLICS — PAIEMENT D'HONORAIRES — SERVICES TECHNIQUES POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET CONTRÔLE QUALITATIF EN CHANTIER — LABORATOIRE D'EXPERTISE DE QUÉBEC LTÉE (LEQ) — APO-2020-031

M. Sylvain Juneau, maire, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-341 du 31 août 2020 relative à l'adjudication à Laboratoire d'expertise de Québec ltée (LEQ) d'un contrat de services techniques, étude géotechnique, caractérisation environnementale et contrôle qualitatif en chantier à l'entreprise Laboratoires d'Expertises de Québec ltée (LEQ) pour une somme de 29 475,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que la directive de changement DC-01 a été autorisée pour l'ajout de six (6) forages pour un montant total supplémentaire de 6 975,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics de procéder au paiement de la facture 036066, datée du 18 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 036066 datée du 18 février 2021 en lien avec la directive de changement DC-01, d'une somme de 6 975,00 \$, plus taxes, à l'entreprise Laboratoire d'expertise de Québec ltée (LEQ) pour la facture 036066 relative à la caractérisation environnementale sommaire des sols en lien avec le réaménagement des intersections de la Route 138 à Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet GT-I-20-10.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-114

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL-AIRRL) — PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES INTERSECTIONS DE LA ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Ville, M. Cimon Boily directeur du service des Travaux publics agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles,

DE confirmer l'engagement de la Ville à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

D'abroger la résolution 2020-524 du 8 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-115

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 11 — RONAM — CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST — PROJET BA-B-19-23

CONSIDÉRANT la résolution 2020-072 du 18 février 2020 relative à l'adjudication d'un contrat à RONAM constructions inc. pour les travaux de démolition, conception et construction du Centre communautaire multifonctionnel secteur est pour une somme de 8 750 000,00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux à 79,26 %;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les services EXP inc., qui est la gestionnaire de projet, et celle du Service des bâtiments, parcs et espaces verts de procéder à la demande de paiement n° 11 de l'entrepreneur RONAM constructions inc. selon le décompte progressif proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement du décompte n° 11, facture n° 001862 au montant de 1 018 055,77 \$ plus taxes, à l'entreprise Ronam inc. pour les travaux effectués au Centre communautaire multifonctionnel secteur est;

QUE les fonds nécessaires au paiement de la facture soient puisés sur le projet BA-B-19-23.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-116

URBANISME — AIDE FINANCIÈRE — ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme du bassin versant de la Capitale (OBVC) a présenté une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif sur les enjeux entourant le lac Saint-Augustin et le Service de l'urbanisme recommandent au conseil de verser l'aide financière à l'OBVC pour les projets suivants :

- Projet 1 : Suivi des plantations de 2018 et 2019 décrit au document de présentation des projets environnementaux 2021, pour un montant de 1 506,17 \$;

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

- Projet 2 : Végétalisation de bandes riveraines 2021 décrite au document de présentation des projets environnementaux 2021, pour un montant de 17 533,69 \$

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif sur les enjeux entourant le lac Saint-Augustin et le Service de l'urbanisme recommandent également au conseil de verser une aide financière à l'OBVC de 750 \$ en appui à leur mission et leurs mandats;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière totale de 19 902,17 \$ à l'Organisme du bassin versant de la Capitale pour l'année 2021 afin de réaliser les projets 1 et 2 et d'appuyer la mission et les mandats de l'Organisme;

DE puiser les fonds sur le poste budgétaire : 02-460-10-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-117

URBANISME — CPTAQ — LOTS 3 055 698 ET 3 055 699

CONSIDÉRANT les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT la conformité de la demande aux dispositions du *Règlement de zonage n° 480-85* et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition par une société agricole des lots cédés assurera leur exploitation agricole pérenne, ce qui n'était pas le cas avant l'aliénation de 2016 en raison des activités de Lépine-Cloutier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation déposée par Lépine-Cloutier Ltée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant l'aliénation en faveur de La Ferme du chemin du Roy inc. (Emmanuel Gauvin) des lots 3 055 698, d'une superficie de 19,78917 hectares, et 3 055 699 d'une superficie de 19,43754 hectares du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-118

URBANISME — DDM — 258, CHEMIN DE LA BUTTE

CONSIDÉRANT QU'en date du 23 décembre 2020, Mme Danie Juneau et M. Guillaume Gendron ont déposé une demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 26 février 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogations mineures au plus tard le 15 mars 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'accepter la dérogation mineure;

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 258, chemin de la Butte, connu et désigné comme étant le lot 2 814 206 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement de la résidence unifamiliale avec un pourcentage de cour arrière à 36,3 % de la superficie du terrain au lieu de 37,8 % (droits acquis). La norme générale étant d'un minimum de 40 % comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- plan projet d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2774, révision 2, daté du 18 janvier 2021;
- plan d'architecture par Martine Perreault, designer, projet « Agrandissement et rénovation — clients Juneau & Gendron », daté du 16 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-119

URBANISME — DDM — 4676, RUE DE L'ORÉE

CONSIDÉRANT QUE Mme Annick Goulet-Bernier et M. Maxime Dubois ont déposé une demande de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 27 février 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogations mineures au plus tard le 15 mars 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil d'accepter les dérogations mineures relatives à la piscine creusée et aux marges et à 6 contre 1 pour la dérogation mineure relative à la hauteur de la clôture;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogations mineures pour le 4676, rue de l'Orée, connu et désigné comme étant le lot 2 812 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à :

- autoriser la construction d'une clôture dans la cour avant secondaire et cour arrière avec une hauteur de 1,80 m au lieu de $\leq 1,50$ m;
- autoriser la construction d'une piscine creusée dans la cour arrière (lot transversal) avec une marge de recul avant par rapport à la ligne de lot donnant sur la rue de l'Hêtrière à 4,10 m au lieu de $\geq 6,0$ m;
- rendre réputée conforme la marge de recul avant secondaire du bâtiment principal à 5,50 m au lieu de $\geq 6,0$ m;

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

Le tout comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*, selon le Plan projet d'implantation par Abdenour Feddag, arpenteur-géomètre, minute 1462, daté du 26 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-120

URBANISME — DDM — 161, RUE ST-DENYS-GARNEAU

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 novembre 2020, Mme Sylvie St-Amand et M. Andres Vargas ont déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 26 février 2021 offrant à toute personne intéressée la possibilité de transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure au plus tard le 15 mars 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire écrit n'a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil, d'accepter les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande au conseil d'accepter les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour le 161, rue Saint-Denys-Garneau, connu et désigné comme étant le lot 2 813 990 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un garage privé intégré avec une marge de recul latérale de 2,19 m au lieu de ≥ 3 m pour la partie garage et ≥ 4 m pour la partie habitable au 2^e étage, les marges minimales étant doublées en lien avec la présence du parc adjacent.

La dérogation mineure est accordée avec l'obligation de respecter la condition suivante :

- ne pas avoir de cabanon ou abri d'auto afin de respecter la superficie totale maximale de 65 m² prévue à la réglementation en vigueur pour ces constructions complémentaires;

Le tout selon les plans suivants :

- plan projet d'implantation par Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, minute 2869, daté du 16 février 2021;
- plan d'architecture du garage privé intégré de 24 pi X 29pi par Sophie Lemelin, designer, projet « ajout garage avec espace habitable », révision 2, daté du 20 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-121

URBANISME — PIIA — 458, CHEMIN DE LA PLAGE ST-LAURENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 458, chemin de la Plage St-Laurent, connu et désigné comme étant les lots 2 813 276 et 2 813 337, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la gestion des eaux pluviales en lien avec le projet de rénovation

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2021 (SUITE)

majeure et agrandissement du chalet existant avec les conditions et obligations suivantes :

- respecter pendant le chantier et en tout temps par la suite les conclusions et recommandations du rapport « Expertise géotechnique – stabilité du talus en place – reconstruction proposée de la résidence du 458, chemin de la Plage St-Laurent » – par Gilles Larouche, ingénieur, rapport N° 40773-1Rx daté du 8 décembre 2020;
- respecter pendant le chantier et en tout temps par la suite les conclusions et recommandations du rapport « Étude pour la gestion des eaux d'une nouvelle construction » par Charles L. Bilodeau, ingénieur, N° de dossier GC-2021-40, révision 1, daté du 5 mars 2021;
- obtenir l'autorisation de la Corporation de Plage St-Laurent pour le passage des tuyaux sous l'emprise du chemin privé (conduits pour l'installation septique et l'égout pluvial);

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Expertise géotechnique – stabilité du talus en place – reconstruction proposée de la résidence du 458, chemin de la Plage St-Laurent » – par Gilles Larouche, ingénieur, rapport N° 40773-1Rx datée du 8 décembre 2020;
- Étude pour la gestion des eaux d'une nouvelle construction » par Charles L. Bilodeau, ingénieur, N° de dossier GC-2021-40, révision 1, datée du 5 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2021-122

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2021-646 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSUJETTIR LA NOUVELLE ZONE IA-8 À DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2021-123

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2021-646 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 915-93 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'ASSUJETTIR LA NOUVELLE ZONE IA-8 À DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2021-124

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2021-645
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE CRÉER LA
ZONE IA-8 À MÊME LE LOT 4 964 042 ET D'Y AJOUTER CERTAINES
DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2021-645 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques.*

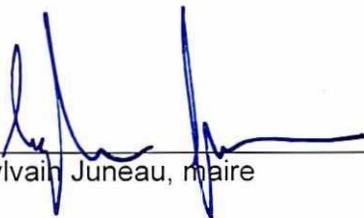
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 52.


Sylvain Juneau, maire


Marie-Josée Couture, greffière